

serva sa police. Il mourut dans le mois de juin, 1846, et laissa sa police à sa veuve et ses deux enfans qui reçurent ainsi deux cent cinquante louis sterling et un bonus, ce qui les arracha à l'indigence.

Un serviteur de l'agent de la société, à Halifax, se laissa persuader, par les conseils de son maître, de s'assurer pour cent louis sterling, ce qui lui coûta deux louis quatre chelins sterling par année. Une semaine après avoir payé la seconde prime, il mourut du typhus, laissant un enfant et une veuve, qui, un mois après, reçut les cent louis sterling, ce qui la mit en état de se monter une boutique de modiste; sans cela elle eût resté dans l'indigence.

UN AUTRE CAS A EU LIEU À CORNWALLIS, NOUVELLE ÉCOSSE.—Une veuve déjà sur l'âge, jouissait d'une bien modique *pension* du gouvernement, dont elle consacra une partie, pendant les deux dernières années, à payer les versements de l'assurance sur sa vie, pour l'avantage de sa fille, (enfant unique,) n'ayant aucune propriété à laisser pour le soutien de sa fille après sa mort. Elle mourut en octobre, 1845, et le montant de la police fut immédiatement payé à l'orpheline, qui se trouva ainsi, grâce à cette sage prévoyance, et au prix d'un léger sacrifice de sa mère, hors de l'atteinte des privations et du besoin.

Le 24 août, 1846, un monsieur de St. Jean, Terre-Neuve, demanda à s'assurer (pour cinq années) pour la somme de mille louis sterling; on accéda à sa demande, et il en paya la prime. En juin, 1847, ce monsieur mourut, et le montant de sa police, £1000 sterling, lui fut dûment payé. La prime que la société avait reçue se montait à £21 19s. 2d. sterling.

Un commis dans une boutique de marchandises sèches, à New-York, (M. Purdy,) fit conjointement assurer sa vie et celle de sa femme pour \$1000, payables à la mort de l'un ou de l'autre, pour le soutien de leurs enfans. Les primes se montaient à \$135, lorsque le mari mourut, et les \$1000 furent immédiatement payés à la veuve et se trouvèrent les seuls moyens qui lui restèrent de soutenir ses enfans après la mort de son mari.

Le cas remarquable qui se présente ensuite (BIEN QUE TOUS SE PRÉSENTENT BIEN sous des circonstances qui demandent l'importance des assurances sur la vie) est celui d'un brave et excellent capitaine de vaisseau (le capitaine Moriarty) qui, après avoir possédé autrefois des vaisseaux et s'être trouvé dans des circonstances heureuses, se voyait, comme bien d'autres braves gens avant lui, réduit à l'indigence, et sentait qu'à sa mort sa femme et ses enfans seraient dans la misère; dans un sage esprit de prévoyance, il avait fait en sorte d'épargner assez sur ses revenus pour prendre une police d'assurance de \$1000. Peu de temps après avoir payé sa prime pour la seconde fois, il mourut à New-York. Tout l'argent qu'il avait payé comme prime d'assurance se montait à \$42 50 cents, et sa veuve, peu de temps après, reçut du bureau la somme de \$1000.

WASHINGTON, 17 Avril, 1849.

MONSIEUR.—Je crois remplir un devoir envers le public comme envers la "Société d'Assurance sur la vie *National Loan Fund*," en mentionnant par le moyen de votre journal la promptitude et la libéralité avec laquelle cette société fait face à ses engagements.

Mon ami, feu Richard B. Nally, Ecr., de cette cité, universellement estimé par un cercle considérable d'amis dans cette partie de l'union comme ailleurs, s'est fait assurer pour \$5000 à la "Société d'Assurance sur la vie *National Loan Fund*." Le montant total des primes qu'il a payées a été de \$271.64. Les cinq mille piastres ont été promptement payées à sa veuve désolée par l'entremise de l'agent de la société en cette ville, M. Pollard Webb.